



## ***L'informatique libre : pour une Stratégie numérique du Québec reposant sur des valeurs de liberté et de partage***

Recommandations présentées à tous les partis politiques  
dans le contexte des élections générales québécoises de 2018

par

FACiL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre

<https://facil.qc.ca>

Montréal, 12 août 2018



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence  
[Creative Commons : Attribution – Pas de modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/).

## **Table des matières**

Présentation de FACiL.....	3
Recommandations.....	3
Annexe 1.....	7
Annexe 2.....	9

## Présentation de FACiL

Fondé en avril 2003, FACiL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre (FACiL) est un organisme sans but lucratif dont le mandat est de promouvoir une informatique alternative face à l'informatique liberticide promue par les principaux joueurs de l'industrie du numérique.

FACiL fait la pédagogie de l'informatique libre et mène de front la bataille pour le logiciel libre, la culture libre, le matériel libre, les standards libres et ouverts, la libération des données d'intérêt public, le respect de la vie privée, la neutralité du réseau Internet. Au cœur de nos préoccupations sont les droits et libertés de l'humain et l'égalité sociale face au numérique.

## Recommandations

Avant de présenter les recommandations du présent document, nous croyons utile de souligner que FACiL a déposé plusieurs documents sur l'informatique libre au cours des dernières années :

- [Donner la priorité au logiciel libre. La voie à suivre pour graduellement rendre public le code source des logiciels financés par le public](#), mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi no 135, Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (octobre 2017)
- [L'informatique libre : pour mettre la liberté et le partage au cœur de la Stratégie numérique du Québec](#), mémoire présenté dans le cadre de la consultation citoyenne relative à la Stratégie numérique du Québec (février 2017)
- [L'informatique libre pour une véritable participation de toutes et de tous à la culture](#), mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le renouveau de la politique culturelle du Québec (août 2016)
- [Donner la priorité au logiciel libre](#), recommandations concernant la Stratégie du gouvernement du Québec en matière de TI (octobre 2015)
- [L'informatique libre pour une vraie transparence](#), mémoire publié dans le cadre de la consultation générale et des auditions publiques sur le document intitulé *Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels* (août 2015)

Les recommandations présentées dans ces cinq documents demeurent très pertinentes aujourd'hui en 2018. Également pertinente est la [Synthèse des \[52\] positions et recommandations de FACiL](#) sur le numérique que nous avons publiée en septembre 2016.

Sans plus de détours, voici les **18 recommandations** que FACiL soumet à tous les partis politiques dans le contexte des élections générales québécoises de 2018<sup>1</sup> :

1. **Donner le mot d'ordre aux candidats et aux candidates de votre parti de signer le Pacte du logiciel libre (PLL) de FACiL.** Les signataires du PLL de l'Assemblée nationale du Québec doivent se joindre à leurs homologues de l'Assemblée nationale de France<sup>2</sup> et du Parlement

1 Les 18 recommandations ne sont présentées que dans une forme *sommaire*. Vous retrouverez une argumentation *plus détaillée* pour chacune des recommandations en lisant les mémoires et les autres documents cités plus haut.

2 Voir l'annexe 1 du présent document.

européen pour gagner les grandes batailles qui ne manqueront pas de venir au cours des prochaines années<sup>3</sup>.

2. **Mettre sur pied une enquête publique sur la gestion de l'informatique au sein de l'État québécois**, comme le demandent tous les partis de l'opposition à l'Assemblée nationale du Québec et comme le demande également, depuis février 2015, le regroupement d'organismes de la société civile dont FACiL fait partie<sup>4</sup>.
3. **Donner la priorité au logiciel libre et aux standards ouverts de façon générale dans tous les projets numériques de l'État**. Cette priorité peut être inscrite dans une loi et ses modalités d'application précisées dans un règlement ou un décret<sup>5 6</sup>.
4. **Adopter des principes, une norme et un manuel pour la conception et le design des services publics numériques**. Pour constituer son expertise interne et contrôler sa dépendance à l'externe, l'État québécois doit s'inspirer des méthodes qui ont fait le succès de gov.uk<sup>7</sup>.
5. **Formaliser et documenter le processus de contribution de l'État aux communautés de logiciels de libres** en adoptant une Politique de contribution de l'État aux logiciels libres à l'instar des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et plus récemment de la Ville de Montréal<sup>8</sup>. Penser cette politique comme un premier pas vers une politique publique visant à protéger, développer et soutenir les communs numériques et à terme les communs en général<sup>9</sup>.
6. **Construire un environnement infonuagique hybride et libre et minimiser par principe le recours à l'externe**. Le recours à l'infonuagique externe peut et doit être maîtrisé par l'État : c'est vrai pour l'expertise professionnelle, les services, les applications, les infrastructures et les équipements<sup>10</sup>.
7. **Instituer un Conseil supérieur du numérique doté d'une expertise multidisciplinaire et habilité à conseiller librement et de manière indépendante** l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement du Québec, les ministères et autres organismes publics du Québec, les municipalités, etc<sup>11</sup>.
8. **Favoriser le regroupement du plus grand nombre de municipalités du Québec au sein d'une association comparable à l'ADULLACT de France** afin de « promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres » utiles aux missions de service public municipal<sup>12</sup>.
9. **Libérer et pérenniser la documentation publique : dépôt numérique, adresses permanentes et portail de documents**. Beaucoup trop de documents mis à disposition du public par nos organismes publics restreignent inutilement les libertés de leurs utilisateurs et les adresses de ces documents ne sont pas systématiquement permanentes<sup>13</sup>.

3 <https://facil.qc.ca/sites/facil.qc.ca/files/pacte-du-logiciel-libre-2018.pdf>

4 <https://facil.qc.ca/conf%C3%A9rence-de-presse-du-13-f%C3%A9vrier-2015>

5 <https://facil.qc.ca/files/memoire-projet-de-loi-135-oct-2017.pdf>, p 5-7.

6 Voir l'annexe 2 du présent document.

7 <https://facil.qc.ca/files/memoire-projet-de-loi-135-oct-2017.pdf>, p. 7-8.

8 <https://wiki.facil.qc.ca/view/CommentPolLibreMTLMai2018>

9 <https://facil.qc.ca/donnees-ouvertes-communs>

10 <https://facil.qc.ca/files/facil-recommandations-strategie-gouv-ti-oct-2015.pdf>, p. 6-7.

11 <https://facil.qc.ca/files/memoire-strategie-numerique-du-quebec-2017.pdf>, p. 9.

12 <https://facil.qc.ca/files/l-informatique-libre-dans-une-grande-metropole-12-jan-2014.pdf>, p. 5-6.

13 <https://facil.qc.ca/files/memoire-de-facil-orientations-gouv-transparence-aout-2015.pdf>, p. 5-6.

10. **Libérer prioritairement les données qui interviennent dans les processus de la démocratie québécoise de même que dans l’octroi et la gestion des marchés publics de l’État.** Pour résoudre la crise de confiance des citoyens et des citoyennes envers leurs institutions, les municipalités doivent se donner comme priorité de produire et de publier des (méta)données libres, ouvertes et interreliées de qualité sur les activités du Parlement du Québec et ultimement de tous les processus décisionnels impliquant les élus et les hauts-fonctionnaires du Québec<sup>14</sup>.
11. **Réécrire le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) du gouvernement du Québec** de manière à obtenir une note parfaite lors de l’évaluation du processus d’octroi et de gestion des contrats publics de l’État selon les directives sur l’ouverture des données des marchés publics de la Sunlight Foundation<sup>15 16</sup>.
12. **Éduquer le public et le milieu culturel sur les modèles juridiques et économiques qui accordent plus de libertés au public dans le respect du droit d’auteur actuel.** Nous avons besoin d’une véritable éducation au droit d’auteur dans un monde numérique où chacun est à la fois auteur et éditeur<sup>17</sup>.
13. **Soutenir les projets d’expérimentation des modèles juridiques et économiques qui accordent plus de libertés au public dans le respect du droit d’auteur.** Il y a lieu selon nous de soutenir les auteurs et les autres acteurs du milieu de la culture qui voudraient lancer des projets pilotes dans ce domaine<sup>18</sup>.
14. **Protéger par la loi la neutralité du réseau Internet et abroger la loi 74 sur le blocage de sites pour les fournisseurs d’accès à Internet.** Même si le principe tient bon pour le moment au Canada, au niveau fédéral, il importe de se positionner là-dessus comme société<sup>19</sup>.
15. **Participer au développement d’un Internet libre, indépendant, décentralisé, protecteur de nos libertés et de nos droits et compris comme un bien commun** à cultiver pour l’enrichissement de tous et à préserver pour les générations futures<sup>20</sup>. Concrètement, soutenir le projet Réseau libre, qui veut bâtir à Montréal un grand réseau maillé sans fil comparable au guifi.net catalan<sup>21</sup>.
16. **Répondre au phénomène de la surveillance de masse par une éducation de masse aux enjeux de la surveillance, de la centralisation, etc.** Concrètement, apporter un soutien aux campagnes et autres projets de la société civile visant l’adoption par le plus grand nombre des solutions reposant sur les logiciels libres, les réseaux décentralisés et la cryptographie<sup>22</sup>.
17. **Adopter et mettre en application un Plan d’action pour la science libre et ouverte** au moins aussi ambitieux que celui dévoilé le 4 juillet 2018 par Frédérique Vidal, la ministre française de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation<sup>23</sup>.

14 <https://facil.qc.ca/files/memoire-strategie-numerique-du-quebec-2017.pdf>, p. 14-15.

15 <https://facil.qc.ca/files/rapport-activite-mission-seao-nov-2013.pdf>

16 <http://wiki.facil.qc.ca/view/ESEAOQ2015>

17 <https://facil.qc.ca/files/memoire-politique-culturelle-du-quebec-2016.pdf>, p. 6-7.

18 <https://facil.qc.ca/files/memoire-strategie-numerique-du-quebec-2017.pdf>, p. 11-12.

19 <https://facil.qc.ca/files/memoire-strategie-numerique-du-quebec-2017.pdf>, p. 13-14.

20 <https://facil.qc.ca/un-internet-qui-respecte-nos-libertes-et-nos-droits-c-est-mieux>

21 <http://blog.fdn.fr/?post/2011/06/21/Il-ne-faut-pas-nationaliser-les-FAI-!>

22 <https://facil.qc.ca/files/memoire-strategie-numerique-du-quebec-2017.pdf>, p. 12-13.

23 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132531/plan-national-pour-la-science-ouverte-discours-de-frederique-vidal.html>

**18. Adopter et mettre en application un Plan d'action relatif aux ressources éducatives libres (REL)** visant à soutenir et accroître de manière importante la production, l'utilisation et la réutilisation de REL à tous les ordres d'enseignement : manuels, cours en ligne ouverts à tous et toutes, cours en ligne plus modestes en libre accès, capsules audiovisuelles pédagogiques, enregistrements audio ou audiovisuels de conférences tables rondes, colloques, du milieu universitaire, etc<sup>24</sup>.

24 <https://facil.qc.ca/files/memoire-strategie-numerique-du-quebec-2017.pdf>, p. 9-10.

## Annexe 1

### « L'Assemblée nationale compte désormais 26 défenseurs du logiciel libre », article de Julien Lausson dans *Numerama*, 19 juin 2017.

Source : <https://www.numerama.com/politique/268448-lassemblee-nationale-compte-desormais-26-defenseurs-du-logiciel-libre.html>

L'association de promotion et de défense du logiciel libre a fait ses comptes : sur les 497 candidats et candidates en lice pour les législatives qui ont signé le pacte du logiciel libre, seule une toute petite portion a franchi le second tour avec succès.

Signer le [pacte du logiciel libre](#), c'est bien. Mais se faire élire ensuite, c'est mieux. Le second tour des élections législatives étant passé, il est désormais temps de faire les comptes afin de pouvoir répondre à une question essentielle à l'heure où le logiciel propriétaire occupe une place toujours très importante dans l'État, notamment dans [la défense](#) et [l'éducation](#) : y aura-t-il beaucoup de parlementaires pour défendre le logiciel libre ?

Pour les élections législatives de 2017, l'association de promotion et de défense du logiciel libre (April) est parvenue, grâce au concours d'une petite centaine de bénévoles, à contacter plusieurs centaines de candidats et de candidates et [à obtenir 497 signatures](#) en faveur du pacte du logiciel libre. Deux tours plus tard, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a eu des pertes : seule une toute petite fraction accédera au parlement. 26 pour être exact, soit 5,2 % de l'ensemble des signataires.

#### ***LREM en force***

Sans grande surprise, ce sont les membres de **La République En Marche** (LREM) qui forment le gros du bataillon – la moitié, pour être exact. Treize personnes affiliées au mouvement d'Emmanuel Macron qui ont signé le pacte du logiciel libre se sont fait élire, dont Christophe Castaner, qui a la double casquette de secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement et du porte-parole du gouvernement.

Viennent ensuite plusieurs formations classées à gauche de l'échiquier politique avec la **France Insoumise** et le **Parti socialiste** qui font jeu égal (quatre signataires chacun), le **Parti communiste français** (deux signataires) et **Europe Écologie – Les Verts** (une signataire). On notera la présence de quelques figures de la classe politique, comme Marie-George Buffet (PCF) et Barbara Pompili (LREM, ex-EELV). Moins connu que ses deux collègues, Bastien Lachaud est aussi à mentionner.

L'homme, que nous avons eu [l'occasion de rencontrer](#), était le responsable des actions au sein de la campagne de Jean-Luc Mélenchon et le rédacteur du livret de campagne du candidat de la France Insoumise pour la rubrique spatiale. Il a aussi joué un rôle dans le dispositif très particulier consistant à projeter un [hologramme de Jean-Luc Mélenchon](#) pendant un meeting à Paris alors que l'intéressé se trouvait physiquement à Lyon.

Ailleurs sur l'échiquier politique, signalons l'élection d'un élu du **Mouvement Démocrate** (MoDem), qui devrait vraisemblablement travailler de près avec ses treize collègues LREM, en particulier si des sujets autour du logiciel libre émergent au cours de la législature à venir. Enfin, notons que la droite est représentée par un seul membre issu des rangs des **Républicains**.

Mais c'est quoi, le pacte du logiciel libre ?

En [signant la déclaration](#), le parlementaire s'engage « à promouvoir et défendre la priorité aux logiciels libres et aux formats ouverts dans les administrations, établissements publics et collectivités territoriales » mais aussi à « défendre les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres, notamment en demandant la modification de toute disposition légale fragilisant ces droits et en m'opposant à tout projet ou proposition qui irait dans ce sens ».

Bien entendu, cette déclaration n'est pas contraignante pour les parlementaires ; elle n'est pas en mesure de les obliger à soutenir systématiquement les lois favorables au logiciel libre. En revanche, ce type d'initiative a le mérite d'inciter les députés à mettre en conformité leurs actes avec leurs paroles et de faciliter le suivre à long terme l'engagement des élus

## Annexe 2

### Lettre ouverte « Argent public, code public » de la FSFE

Source : <https://publiccode.eu/fr/openletter/> Licence : CC BY-SA 4.0

Les services numériques offerts et utilisés par nos administrations publiques sont les infrastructures critiques du 21<sup>e</sup> siècle des nations démocratiques. Afin d'établir des systèmes fiables, les institutions publiques doivent faire en sorte d'avoir le contrôle entier du logiciel et des systèmes informatiques au cœur de notre infrastructure numérique étatique. Ce n'est pourtant pas le cas actuellement pour des raisons de licences logicielles restrictives qui :

- Interdisent le partage et l'échange du code financé par le contribuable. Cela empêche la coopération entre les administrations publiques et ralentit tout développement ultérieur.
- Soutiennent des monopoles et sont une entrave à la concurrence. En conséquence, de nombreuses administrations deviennent dépendantes d'une poignée d'entreprises.
- Le Logiciel Libre et Open Source garantit que le code source reste accessible afin que les portes dérobées et les failles de sécurité puissent être réparées sans dépendre d'un unique prestataire de services.

Nous avons besoin de logiciels qui favorisent l'échange de bonnes idées et de solutions. C'est ainsi que nous pourrions améliorer les services informatiques pour tous en Europe. Nous avons besoin de logiciels qui aident les administrations publiques à reprendre le plein contrôle de leur infrastructure numérique et stratégique, leur permettant de devenir et rester indépendant d'une poignée d'entreprises. C'est pourquoi nous appelons nos élus à soutenir le Logiciel Libre et Open Source dans les administrations publiques car :

- Le Logiciel Libre et Open Source est un bien public moderne qui permet à chacun d'utiliser, d'étudier, de partager et d'améliorer librement les applications que nous utilisons quotidiennement.
- Les licences du Logiciel Libre et Open Source offrent des garanties pour ne pas subir le cloisonnement captif des entreprises spécifiques qui utilisent des licences restrictives pour entraver la concurrence.
- Le Logiciel Libre et Open Source garantit que le code source reste accessible afin que les portes dérobées et les failles de sécurité puissent être réparées sans dépendre d'un unique prestataire de services.

Les institutions publiques sont financées par l'impôt. Elles doivent s'assurer de dépenser les fonds le plus efficacement possible. S'il s'agit d'argent public, le code devrait être également public.

C'est pourquoi nous, les soussignés, appelons nos représentants à :

**“Mettre en œuvre une législation qui requiert que le logiciel financé par le contribuable pour le secteur public soit disponible publiquement sous une licence de Logiciel Libre et Open Source.”**